



# BILAN DES AIDES ECONOMIQUES

**Rapporteur : Patrick UGARTE**

**Délibération**  
**Séance plénière du 16 octobre 2023**

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission en date du 3 octobre 2023,

Vu l'avis du Bureau en date du 9 octobre 2023,

Monsieur Patrick UGARTE, rapporteur entendu,

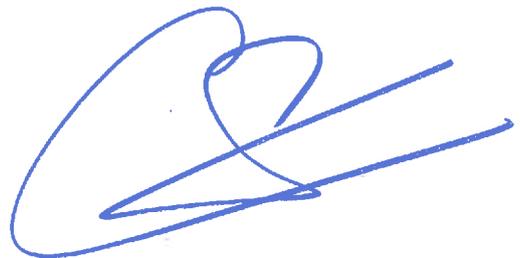
DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité :

Pour : 79

Contre : 9

Abstention : 0



Le Président du CESER Centre-Val de Loire  
Éric CHEVÉE

Comme prévu par la loi du 13 août 2004 et les obligations communautaires, la Région présente le rapport annuel relatif aux aides économiques mises en œuvre sur le territoire régional par les collectivités territoriales.

L'année 2022 suit des exercices 2020 et 2021 intenses en matière de soutien aux activités économiques de la part de la Région et de ses partenaires, conséquence des aides versées pour sauvegarder puis mener la reprise économique suite à la crise COVID-19. En sus, cet exercice constitue le dernier en lien avec le SRDEII<sup>1</sup> 2016-2021 suite à l'adoption d'un nouveau schéma en Séance plénière du Conseil régional de novembre 2022.

## LES FAITS MARQUANTS DE 2022

Pour l'année 2022, les aides économiques directes versées par la Région Centre-Val de Loire aux entreprises du territoire s'élevaient à 31,7 M€ auprès de plus de 1172 bénéficiaires. Cette dépense représente une baisse de 16,9 M€ par rapport à l'année 2021, soit -34,8 %. Cette participation de la Région aux entreprises de son territoire est la plus faible depuis la mise en place de son SREDII 2016-2021. Les difficultés conjoncturelles en lien avec des facteurs internationaux subies par les entreprises (guerre en Ukraine, hausse des coûts de l'énergie, augmentation des prix et difficultés d'approvisionnements en matières premières et produits semi-finis) ralentissent les volontés et les capacités d'investissements de manière certaine. Mais cette baisse peut aussi s'expliquer par des substitutions. En effet, la dotation massive de crédits nationaux faisant suite à la crise COVID-19 à destination directe des entreprises présentes en région (83 M€ pour *France 2030* ; 7,719 M€ pour *France 2030 régionalisé* ; 7,713 M€ pour les *Fonds d'accélération industriels des territoires*) a permis à l'économie régionale de capter des fonds nouveaux grâce à une réorientation de

l'accompagnement des équipes de développeurs économiques présents dans les territoires (Conseil régional, Dév'Up, EPCI, chambres consulaires, organisations patronales,...).

En prolongement de la précédente année, le CESER regrette la disparition du tableau de la « Répartition des aides accordées par les collectivités (fonds européens inclus) » inclu les années précédentes dans le bilan, due à la seule obligation par la Région de collecter uniquement les aides « hors minimis<sup>2</sup> » et mandatées. Ce tableau recensait de manière fine et précise les aides des différentes collectivités territoriales de la région et offrait une information importante sur la dynamique d'aides apportées par les EPCI et les Départements. Cependant, le CESER apprécie l'analyse de la page 32 permettant un chiffrage de l'action à destination des entreprises des collectivités locales, ceci sur un périmètre identique à l'année précédente, soit 77 EPCI.

Sans reprendre l'ensemble des aides accordées par la Région, ce bilan des aides appelle quelques remarques.

### Industrie et artisanat

Les CAP de ce secteur ont été sensiblement moins mobilisés qu'en 2021 avec une baisse de 17,6 %, constituant une deuxième année de baisse consécutive. Cette diminution peut s'expliquer par les incertitudes ressenties par les milieux entrepreneuriaux liées à la spécificité de la période sur le plan national et international et le transfert d'activités de formation par l'emploi de fonds du PRIC<sup>3</sup>. On peut s'interroger aussi sur la

suffisance des mobilisations auprès des entreprises des acteurs de terrain ou des consulaires afin de mobiliser au mieux ces enveloppes budgétées. Le détail par CAP démontre des évolutions distinctes :

- Seul le CAP Développement connaît une hausse sensible de 8 % suite à une année 2021 plutôt faible, permettant de

<sup>1</sup> Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

<sup>2</sup> Le recensement porte sur les aides de « régimes notifiés ou exemptés » en vigueur en 2021 ayant fait l'objet d'une notification, les aides « Régimes COVID-19 » autorisées par la Commission sur un encadrement temporaire, et les aides aux « Régimes des œuvres audiovisuelles » spécifiques à chaque région.

<sup>3</sup> Plan Régional d'Investissement dans les Compétences

retrouver des niveaux de dépenses antérieurs.

- Le CAP Création/Reprise connaît une baisse légère de ses dépenses de 3,5 % après une belle année 2021, démontrant la pertinence de cette mission, menée notamment par les chambres consulaires.
- La poursuite de la baisse des dépenses du CAP RDI (-66,8 %), en partie en lien avec

les fonds massifs captés au niveau national.

- Le CAP Emploi/Formation continue sa diminution très forte avec -66,4 % de dépenses, démontrant notamment le succès des DEFI financés par le PRIC, prenant le relais de cette politique.

#### Evolution des sommes allouées par le Conseil régional CVL en CAP Industrie-Artisanat

Aides	2021	2022	Evolution (en %)
<b>CAP Création/Reprise</b>	3707	3577	-3,5
<b>CAP Développement</b>	8856	9561	8,0
<b>CAP Emploi/Formation</b>	1762	627	-64,4
<b>CAP RDI</b>	3969	1319	-66,8
<b>Total</b>	<b>18 294</b>	<b>15 083</b>	<b>-17,6</b>

Source : Traitement CESER d'après rapports

Le CESER renouvelle son souhait de bénéficier des données permettant de différencier les types d'entreprises concernées (secteur d'activité, taille d'entreprise), et ceci par département.

La mobilisation des CAP par département apparaît différente de la répartition de la production régionale. Néanmoins, on note un rééquilibrage bienvenu des dépenses comparé à l'année 2021. De même, la « sur-dotation » du Cher est un élément appréciable pour un territoire en retrait

et pose la question de cette absence de sur-dotation dans l'Indre. La transformation des ERC (*Espaces Région Centre*) en « *Maisons de la Région* » et l'ouverture de cette structure de proximité dans le Loiret, jusqu'à il y a peu dépourvu suite à la reprise par la Région de *Loire&Orléans Eco*, doit être un outil de meilleur équilibre entre départements.

#### Part des sommes allouées en CAP Industrie-Artisanat par département comparée aux emplois régionaux

Départements	Répartition financière		Part salariés T4-2022
	2021	2022	
Cher	13,10%	19,90%	9,90%
Eure-et-Loir	13,50%	11,70%	15,00%
Indre	12,50%	7,50%	7,50%
Indre-et-Loire	25,00%	19,60%	25,70%
Loir-et-Cher	19,60%	16,70%	12,00%
Loiret	16,30%	24,60%	29,90%

Source : Traitement CESER d'après rapport et URSSAF-ACOSS

#### L'économie sociale et solidaire

Les crédits engagés en faveur de l'économie sociale et solidaire maintiennent un rythme en baisse sensible, avec une mobilisation de 9,659 M€ en 2022. Le CAP ASSO demeure le premier dispositif de cette catégorie, fortement apprécié par les acteurs du monde associatif avec un montant de subvention total de 9 M€ (contractualisation sur 3 ans expliquant les variations). Cette enveloppe pourrait être

sensiblement augmentée pour répondre aux enjeux de la nouvelle politique sur la vie associative.

On peut noter des fluctuations importantes en valeur relative des CAP Solidaire et CAP SCOP, très influencés par la dynamique entrepreneuriale nécessairement fluctuante en économie sociale et solidaire.

### Montant des aides pour l'économie sociale et solidaire (en million d'euros)

Aides	2021	2022	Variation 21-22 (en%)
CAP ASSO	9,538	8,984	-5,8 %
CAP Solidaire	0,023	0,03	+30,4 %
CAP SCOP	0,121	0,028	-76,9 %
Group. Employeurs et Coop Activités-emploi	/	0,26	/
URSCOP	0,197	0,197	0,0 %
France Active	0,16	0,16	0,0 %
<b>Total</b>	<b>9,902</b>	<b>9,659</b>	<b>-2,5 %</b>

Source : Traitement CESER d'après rapport

#### Le tourisme

En déclinaison du SRDEIL, la Région s'est dotée en avril 2023 d'une stratégie Tourisme à horizon 2030<sup>4</sup>. Ainsi, les dispositifs d'aides proposés aux entreprises seront largement remaniés pour l'année 2023. Cette dernière année d'exercice se conclue par un fléchissement sensible des prêts et subventions accordés par l'Exécutif régional aux acteurs du tourisme, baissant de moitié pour atteindre 1,4 M€. Les capacités d'investissements du secteur demeurent faibles suites aux restrictions liées à la crise sanitaire et au PGE<sup>5</sup> qui jouent fortement sur les trésoreries. Ces difficultés se sont accentuées cette dernière année avec les hausses des coûts de l'énergie, poste sensible pour les Cafés-Hotels-Restaurants, et le coût des améliorations conséquentes mais nécessaires des conditions de travail afin d'améliorer l'attractivité de la profession.

Le CESER regrette qu'il ne soit plus fait mention dans le document de la répartition de ces aides au niveau des départements.

#### L'agriculture

Dans le domaine de l'agriculture, la diversité des financements européens, nationaux, régionaux et départementaux rend complexe l'appréciation de la totalité des concours financiers. Le CESER apprécierait de disposer d'un tableau synthétique résumant ces différents concours.

La politique agricole régionale bénéficie de 14 CAP Filières et de crédits sur les CRST pour un montant

Dans le cadre de ses travaux d'autosaisine, le CESER Centre-Val de Loire en février 2023 a émis sept préconisations visant à améliorer les activités touristiques et accroître leurs liens avec l'attractivité de tous les territoires régionaux<sup>6</sup> :

- « Accroître l'attractivité des métiers des secteurs en lien avec le tourisme
- Créer plus de liant entre chaque acteur compétent en économie touristique
- Des Offices de tourisme à renforcer dans leur pilotage et leurs missions
- Anticiper les besoins des acteurs pour un tourisme écoresponsable et durable
- Sensibiliser les acteurs du tourisme et leurs visiteurs aux enjeux de biodiversité
- Construire une offre globale autour de l'attractivité des grands sites pour une expérience à 360°
- Croiser les politiques d'attractivité-ancre territoriale et de tourisme(s) »

total de 10,23 M€ engagés en 2022, contre 11,19 M€ en 2021, soit une diminution de 8,6 %. Cette légère évolution négative démontre une constance dans l'aide régionale à l'agriculture des territoires qui apparaît d'une importance capitale pour favoriser cette activité économique primaire et essentielle dans un contexte géopolitique tendu en Ukraine. Les CAP Filières fonctionnent bien avec un taux de consommation des budgets très

<sup>4</sup> CR CVL, 04/2023, *Stratégie de développement touristique régionale : Ambitions tourisme 2030*

<sup>5</sup> Prêts Garantis par l'Etat

<sup>6</sup> CESER CVL, 02/2023, *L'économie touristique, outil d'attractivité du territoire régional*

satisfaisant. Une hausse de l'enveloppe serait intéressante de la part de la Région et de ses partenaires (Etat-DRAAF et Union Européenne). Ces dispositifs gagneraient encore en efficacité si

une transversalité pouvait être mise en place notamment à des fins de transitions environnementales.

### Récapitulatif des 14 CAP Filières

Dispositifs CAP Filières	Somme engagée sur 4 ans
CAP Grandes Cultures 2	24 485 900 €
CAP Horticulture Pépinière 3	
CAP Viticulture 3	
CAP Bovin lais 3	
CAP Légumes 3	
CAP Foret Bois 4	
CAP Pisciculture	
CAP Semence 3	
CAP Bovin viande 4	
CAP Equin 4	
CAP Caprin 4	
CAP Ovin 4	
CAP Viandes blanches 4	
CAP Apiculture 4	

Source : CR CVL, 10/2023, Bilan des aides économiques 2022

La politique de soutien au développement de la conversion à l'agriculture biologique observe une baisse sensible remarquable avec -17,2 %, ceci dans un contexte de baisse de la consommation de ces produits avec 1,18 M€ mandatés sur le programme dédié. En effet, de nombreux indicateurs permettent d'apprécier cette dynamique négative observée pour la deuxième consécutive au niveau national avec une baisse de 0,4 point en un an de la part du Bio dans les

courses alimentaires des Français en 2022<sup>7</sup>. Il convient néanmoins d'indiquer que des bonus sont offerts sur les CAP Filières pour des démarches Bio.

Il est à noter que la Région a complété les CAP filières par cinq dispositifs, notamment un CAP Installation-Transmission répondant aux besoins de soutien particuliers des jeunes acteurs du secteur.

### Pôles de compétitivité et Clusters

Les structures collaboratives d'entreprises continuent d'être accompagnées en 2022 par la Région avec une hausse de l'enveloppe globale pour les clusters de 30 % avec cinq structures supplémentaires en lien avec des enjeux d'avenir (mobilités douces, numérique, santé). En parallèle, une baisse de 6,2 % est observée pour

les pôles de compétitivité, compensée partiellement par des crédits d'Etat supplémentaires. La continuité des aides à ces structures pérennise les recherches en innovation et le développement commercial des filières visées.

Cluster	Secteur	Montant attribué	Pôle de Compétitivité	Crédits Etat transférés à la Région Centre-Val de Loire	Crédits Région
SHOP EXPERT VALLEY	Agencement de magasins	60 000 €	ATLANPOLE BIOTHERAPIES COSMETIC VALLEY FRANCE WATER TEAM POLYMERIS S2E2 VEGEPOLYS VALLEY	33 520 41 349 57 944 36 932 41 971 13 707 225 423 €	40 000 300 000 100 000 130 000 180 000 110 000 760 000 €
NEKOE	Innovation par les Services	70 000 €			
POLEPHARMA	Industrie pharmaceutique	213 000 €			
AEROCENTRE	Industrie aéronautique	130 000 €			
NOVECO	Bâtiment durable	50 000 €			
LES CHAMPS DU POSSIBLE	Agriculture	40 000 €			
AGREENTECH VALLEY	Agriculture & numérique	25 000 €			
DREAM EAU & MILIEUX	Eau et environnement	100 000 €			
PIXEL PLAYERS	Divertissement digital et e-sport	60 000 € (*)			
HEALTHCARE LOIRE VALLEY	Dispositifs médicaux	10 000 €			
DIGITAL LOIRE VALLEY	Numérique	100 000 €			
VALESENS	Recyclage de matières	50 000 €			
CYGO (Cycle du Grand Ouest - ID4CAR)	Vélo	10 000 €			
TOTAL		908 000 €			

Source : CR CVL, 10/2023, Bilan des aides économiques 2022

<sup>7</sup> Source : [www.radiofrance.fr/franceinter/achats-en-baisse-et-magasins-qui-ferment-les-mauvais-chiffres-du-bio-en-france-7515390](http://www.radiofrance.fr/franceinter/achats-en-baisse-et-magasins-qui-ferment-les-mauvais-chiffres-du-bio-en-france-7515390)

En avril 2023, le CESER a réalisé une autosaisine spécifiquement sur les clusters et les clés de réussite proposant trois préconisations à trois étapes de leur existence<sup>8</sup> :

- « *Promouvoir, détecter et amorcer les dynamiques collaboratives d'entreprises* » en créant un « *Salon régional des Clusters et Pôles de compétitivité* » pour informer sur ces initiatives ; en mettant Dév'Up en animation collective des structures.
- « *Accompagner les clusters sur le moyen terme pour les solidifier* » en passant à un conventionnement tri-annuel entre Région et clusters avec versement annuel des subventions (75% en année *n* et 25%

*en n+1*), complété par une participation par projets (prioritairement orientés décarbonation, économie circulaire et RSE) ; en continuant le régime des « aides aux pôles d'innovation ».

- « *Offrir un panel d'outils aux clusters pour soutenir le développement des entreprises, l'emploi et la réindustrialisation durable et d'avenir* », notamment en structurant une cellule porteuse de fonds européens et nationaux dédiés à l'innovation autour des chambres consulaires ou BPI, pour avancer les trésoreries et proposer une ingénierie de projets liée.

## DES DEMANDES DE PRECISIONS ET DE COCONSTRUCTION A L'EVALUATION

Le CESER souhaiterait, dans la poursuite de l'avis de 2021 sur le Bilan des aides économiques, disposer d'informations qualitatives détaillées à cinq niveaux sur ce bilan :

1. Les montants provenant de l'Etat, notamment en matière d'insertion ou de soutien de l'emploi.
2. Sur chaque CAP, l'enveloppe initiale projetée et les crédits consommés.
3. Sur chaque CAP, les sommes allouées par taille d'entreprise (TPE, PME, ETI, Grandes entreprises).
4. L'établissement d'un bilan global par grand volet sur le montant des subventions, des avances remboursables et des prêts.
5. Les emplois maintenus, créés ou envisagés par action.

Le CESER constate à la lecture du bilan des aides économiques aux entreprises 2022 la finalisation d'un référentiel de suivi-évaluation ayant pour objectif d'observer la bonne réalisation des 50 mesures du SRDEII 2022-2030 adopté en Séance plénière du Conseil régional de novembre 2022<sup>9</sup>. Les conseillères et conseillers du CESER regrettent de ne pas avoir été sollicités en amont de cette démarche et de ne pas y avoir associé sa Section Evaluation, comme suggéré l'année dernière dans l'avis du bilan des aides économiques aux entreprises 2021.

Le CESER demeure en attente de la mise en route de ce référentiel et de son intégration à son comité de pilotage-suivi.

---

<sup>8</sup> CESER CVL, 04/2023, *Clusters de demain, une chance pour l'avenir du territoire en région Centre-Val de Loire*

<sup>9</sup> CR CVL, 11/2022, *SRDEII 2022-2030 « Ambition 2030 »*

## CONCLUSION

Le bilan des aides économiques 2022 marque le dernier exercice du SRDEII 2016-2021. Après deux années 2020 et 2021 touchées par un contexte d'urgence lié à la crise COVID-19. Ce bilan constitue pour l'accompagnement régional à destination directe des entreprises un exercice nouveau alliant aides nationales issues des plans *France Relance* et *France 2030* ciblées sur la forte décarbonation de l'économie et une vision prospective des activités économiques, aux priorités régionales de développement des TPE-PME et ETI<sup>10</sup>.

Le prochain bilan des aides marquera la politique nouvelle du Conseil régional sur son accompagnement aux entreprises plus axé sur les transitions et l'emploi en lien avec le nouveau SRDEII « Horizon 2030 ». Dorénavant, l'intervention régionale devraient privilégier l'aide à l'emprunt plutôt que la subvention directe.

Cette nouvelle étape de l'aide aux entreprises est l'occasion de mener une évaluation concertée et coconstruite de cette politique au service de l'emploi et du développement local sur les territoires. Cette évaluation devra être menée en partenariat avec le CESER.

---

<sup>10</sup> Entreprises de Taille Intermédiaire

# **INTERVENTIONS DES GROUPES**



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

**Avis du CESER relatif aux projets d'avis sur le bilan des aides économiques**

**Intervention de Monsieur Noel ADAM**

**Au nom du groupe FORCE OUVRIERE**

Monsieur le Rapporteur du Budget du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Rapporteur, cher(e)s collègues,

Comme pour le précédent avis sur les aides économiques, (avis je précise qui clôture l'exercice du SRDEII 2016-2021) avec bien évidemment en toile de fond la crise du Covid-19 que notre pays a dû traverser, notre groupe se satisfait de la manière dont la région centre a appréhendé ces difficultés pour aider tous les secteurs en tension.

Malheureusement, un malheur n'arrivant jamais seul, nous redémarrons ce nouvel exercice en pleine crise de guerres en Ukraine, en Israël, en Arménie n'oubliant pas la crise sanitaire toujours présente, la flambée du coût des énergies, l'inflation, le dérèglement climatique...Ce sont autant d'éléments qui doivent être pris en compte pour penser et construire notre modèle économique et social de demain...

Alors que dans les 5 axes majeurs de « Horizon 2030 » articulant le nouveau SRDEII et mettant l'accent sur l'agriculture, le climat, etc... notre groupe est surpris de constater que la ruralité devient un axe majeur retenu.

Je cite : Que la RC va Booster l'économie de proximité au cœur des enjeux de transition écologique, de mieux-être social et d'aménagement du territoire.

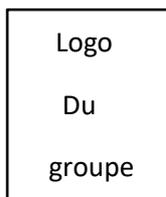
Alors que P2 du bilan, est annoncé 17% de baisse sur l'agriculture BIO, secteur en difficulté alors qu'en parallèle nous notons une hausse de 30 % sur les clusters, un non-sens à nos yeux alors qu'un regroupement d'entreprises devrait favoriser une baisse de subventions.

Pour rester sur le sujet des aides aux entreprises, quid de la visibilité de toutes ces aides, de la stratégie dans le développement de celles -ci, ainsi que des effets attendus pour celles concernées ?

Nous constatons comme dans le précédent exercice, qu'aucun indicateur fiable, n'est en mesure de nous démontrer la pertinence des aides attribuées.

Notre groupe partage la décision du CR et cela est souligné dans la conclusion du rapporteur, quant à privilégier pour les entreprises l'aide à l'emprunt plutôt que des subventions directes.

Après ces quelques remarques, le groupe FO votera l'avis



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU ...16 OCTOBRE 2023..

**Avis du CESER relatif à (nom du rapport/avis...): BILAN AIDES ECONOMIQUES**

**Intervention de Monsieur/Madame :PAULETTE PICARD**

**Au nom du groupe (nom en toutes lettres et organismes liés ou, à défaut, noms des conseillers):  
GEI**

500 mots maximum - Calibri 10

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Comme prévu par la loi ,la région a l'obligation de présenter son rapport annuel, relatif aux aides économiques mises en œuvre sur le territoire par les collectivités territoriales.

A la lecture de ce rapport, je me concentrerai sur les aides destinées à l'industrie et à l'artisanat .  
Ou l' on constate une baisse de plus de 17%.

Comment peut-on expliquer ce delta , alors que l'activité économique a retrouvé son volume d'avant COVID .

Après avoir demandé aux intéressés , et à leurs conseils , ils dénoncent largement la complexité et la lourdeur administrative pour le montage de ces dossiers, Et compare pour ceux qui en font la demande aux fonds européens !

Les structures n'ont pas un staf administratif suffisant , et le chef d'entreprise de PME n' est pas rompu à ces démarches .

Il me semblait lors de la création des maisons de la région dans chaque département, que cette proximité permettrait un accompagnement spécifique.

Nous assistons à un rejet face à cette overdose administrative. SIMPLIFIER voilà le maitre mot , répété sans cesse par nos gouvernants et nos administrations à tous les niveaux ,hélas sans effet !

Dans ce rapport, nous avons apprécié la sur dotation qu'a obtenue le CHER ;

le SUD de la région considérée longtemps comme indigente bénéficiait d' une aide spécifique appelée FOND SUD ,il serait bienvenu pour le département de l'INDRE d'avoir ce coup de pouce supplémentaire pour un rééquilibrage .

Je vous remercie



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

**Avis du CESER relatif au bilan des aides économiques**

**Intervention de : Florence DUMOND**

**Au nom du groupe : CGT**

Monsieur le Président du CESER,  
Monsieur le Vice-Président chargé de l'économie, du tourisme et de l'Europe,  
Monsieur le Rapporteur,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères

Si l'on peut faire le constat que les aides économiques régionales sont sensiblement en baisse sur la région, on ne peut faire abstraction de celles de l'Etat.

Fonds d'accélération industriels des territoires pour 7. 7M€ (41 entreprises), France 2030 (ex Plan de Relance) pour 83M€ (31 entreprises),

A noter que le programme France 2030 comporte un chapitre « chocs industriels » pour des territoires fortement impactés par des fermetures d'entreprises dont les territoires d'industrie Issoudun-Châteauroux et Montargois-Giennois bénéficient.

Cette aide doit soutenir la mission en ingénierie va permettre de faire émerger des perspectives de réindustrialisation dans ces départements.

Pour la CGT il faut lier cette réflexion d'implantation industrielle à la politique ZAN qui met en avant le fort taux de logements vacants ainsi que les friches industrielles et commerciales disponibles qu'il faudrait transformer, rénover, moderniser.

Revitaliser les centres villes et inciter à l'installation des entreprises, des commerces, des artisans et réimplanter des services publics est un ensemble de politiques publiques à mettre en œuvre pour dynamiser le sud de la région.

Concernant les clusters et pôles de compétitivité, la région continue de les soutenir mais la CGT s'interroge sur les clusters POLEPHARMA, AEROCENTRE, DREAM EAU&MILIEUX et DIGITAL LOIRE VALLEY, qui à eux 4 représentent presque 60% de l'enveloppe financière alors qu'ils n'en représentent que 30% en nombre, il est difficile de parler de TPE, PME quand on voit dans leurs adhérents des grands groupes internationaux ! Et il est inadmissible que notre pays connaisse une pénurie de médicaments alors que depuis 20, POLEPHARMA le plus ancien cluster structure et accompagne la transformation de la filière industrielle pharmaceutique française pour assurer sa souveraineté sanitaire !

Quant aux pôles de compétitivité, la CGT considère que ce dispositif, financé y compris par le crédit impôt recherche (CIR), ne peut faire une politique industrielle en soit et il n'a pas été démontré que développer l'innovation et la recherche pour gagner en compétitivité sur le jeu du marché mondial avait un impact réel du développement de l'emploi y compris sur notre région ?

La CGT dénonce l'opacité du CIR depuis des années alors qu'en 2015, le Sénat avait lancé une mission d'enquête dont il a refusé la publication !

De plus, depuis la Loi de Finances 2020, l'Etat souhaite transférer la gouvernance et le financement de ces pôles de compétitivité aux régions.

Par expérience, le transfert de compétence, car c'est bien de cela qu'il s'agit, est un danger pour le budget de la région !

D'ailleurs, en 2020, le Président de l'association des pôles de compétitivité se disait inquiet car des Régions avaient annoncé ne vouloir financer que les projets avec les membres de leur territoire. Selon lui « les périmètres d'activités, les thématiques, les enjeux d'innovations dépassent les régions ». Ce que la CGT partage.

Pour finir, la CGT note que le CESER réitère les demandes de précisions qu'il avait fait l'an passé.

Force est de constater qu'il n'a pas été entendu, pas plus que la CGT qui depuis des années demande la réunion de la commission d'évaluation des aides aux entreprises toujours sans réponse de la part de l'exécutif.

Il est urgent de solliciter de nouveau l'avis des services de la Banque de France sur ces dossiers et qu'aucune aide soit octroyée à des entreprises qui versent des dividendes à leurs actionnaires. Il est aussi urgent de mesurer l'impact de ces aides sur l'emploi et la valeur ajoutée. La CGT rappelle une fois de plus que le soutien à l'économie passerait par un pôle financier public incluant la Banque de France, la BPI, la Banque des Territoires sans exonérer les banques régionales.

Pour autant, la CGT ne validera pas l'avis car le droit des salarié-es et la démocratie citoyenne, va bien au-delà de la co-construction à l'évaluation CESER/Conseil Régional.

Il en va du droit de s'opposer à des stratégies et des politiques publiques qui ne répondent pas aux besoins des salarié-es et plus globalement aux populations.

La CGT réitère sa proposition de conditionner les aides publiques aux entreprises en prenant en compte plusieurs critères (effet qualitatif emploi, égalité femmes/hommes, empreinte carbone, politiques de recherche, développement et innovation, qualité du **dialogue social dans l'entreprise**, maintien ou relocalisation d'activité sur le territoire etc...)



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

**Avis du CESER relatif à l'avis sur le bilan des aides économiques 2022**

**Intervention de Sébastien ROBLIQUE**

**Au nom du groupe AIESSE**

Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, Monsieur le Rapporteur, cher(es) collègues,

Mon intervention est faite au nom du groupe AIESSE,

A l'instar de certaines entreprises du secteur marchand, nombre d'associations éprouvent encore les stigmates de la crise sanitaire passée à un moment où l'inflation des prix généralisée vient fragiliser à nouveau la santé économique des associations.

Aussi, comme l'indique le rapporteur dans son avis, l'enveloppe dédiée au CAP'ASSO pourrait effectivement être sensiblement augmentée à un moment où la cohésion sociale de notre pays est largement fragilisée. Ce dispositif permet au secteur associatif de développer des services d'utilité sociale, d'intérêt général et porteurs d'emplois à durée indéterminée.

Ainsi depuis 17 ans, ce sont plus de 5 500 projets qui ont pu être accompagnés par les têtes de réseau associatives et plus de 6 760 emplois créés dans les domaines du sport, de la culture, de l'éducation populaire, de l'environnement, du social et dans bien d'autres encore.

Pour autant, il faut rester vigilant à ce que le CAP'ASSO ne soit pas générateur d'effets de substitution de la part d'autres acteurs publics, on constate parfois certains désengagements au motif du CAP'ASSO alors même que c'est l'effet inverse qui devrait être attendu en matière de cofinancement. A ce titre, nous avons en mémoire le cofinancement apporté par le département d'Indre-et-Loire en complément du CAP'ASSO qui existait encore il y a quelques années.

Le numérique est également un sujet important pour le secteur associatif qui, aussi bien dans sa gestion quotidienne que dans sa fonction employeur éprouve un besoin d'informatisation croissant et peine souvent à se mettre au niveau tant en matière d'équipement qu'au niveau de ses usages. Aussi, à l'instar du CAP Développement dans son volet numérique, un dispositif semblable en direction du secteur de l'ESS constituerait une aide structurante pour ce dernier.

Par ailleurs, nous nous permettons d'interroger la RCVL sur l'état d'avancement du contrat de plan Etat-Région par lequel le GIP RECIA bénéficiait de financements qui avaient permis la création des EPN sur le territoire régional.

Comme vous le savez les situations d'illectronisme sont de plus en plus nombreuses et les EPN ont notamment pour mission de favoriser les usages du numérique notamment en direction des plus fragilisés.

Cependant, aujourd'hui un certain nombre d'EPN éprouvent des difficultés pour pérenniser leurs activités et ceci est d'autant plus dommageable que ces espaces sont destinés à lutter contre la fracture numérique et servent aussi parfois de supports aux Espaces France Services, nouveaux vecteurs d'accès aux droits et aux services publics mis en place par l'Etat.

Je vous remercie de votre attention.

Le groupe AIESSE votera l'avis.

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

### **Avis du CESER sur le rapport Développement économique / Information sur les aides économiques**

#### **Intervention de Mme Géraldine FERTEUX**

#### **Au nom du groupe Artisanat**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Le projet d'avis de notre collègue Patrick UGARTE soulève plusieurs interrogations. Le groupe de l'artisanat s'étonne de la baisse de près de 17M€ des aides économiques directes aux entreprises.

S'agit-il d'un défaut structurel, lié à une gestion « bureaucratique », dans le mauvais sens du terme, des dossiers des entreprises comme cela a été dénoncé ou d'une conséquence conjoncturelle liée à une situation économique difficile mêlant la hausse des coûts (énergie, matières premières) à l'inflation et aux tensions internationales ? Force est de constater que les CAP dédiés notamment à l'artisanat accusent une baisse de 17,6% en 2022 comparativement à 2021.

Certes, la crise COVID a entraîné une baisse notable d'activité de la part des entreprises, mais les besoins en investissements des entreprises restent présents.

Le groupe de l'artisanat souligne en écho aux propos du rapporteur la nécessité de bénéficier de données permettant de distinguer par département les différents types d'entreprises concernées. Cette grille de lecture s'avère d'autant plus utile qu'elle pourrait agir comme révélateur des forces et faiblesses des secteurs d'activité comme des territoires.

De la même manière, le groupe s'interroge sur les nouvelles dispositions retenues pour les aides économiques, lesquelles visent plus l'aide à l'emprunt que la subvention directe. Aussi, ce nouveau schéma régional de développement économique est-il bien adapté à toutes les entreprises et est-il suffisamment attractif pour soutenir, comme il le prétend (voir la délibération du 7 juillet dernier) pour soutenir et valoriser l'activité des entreprises et leur développement.

A l'instar de notre rapporteur, le Groupe souhaite une évaluation d'étape de ce nouveau dispositif et que le CESER y soit étroitement associé.

En conclusion, le groupe de l'artisanat :

- S'interroge sur la stratégie régionale de développement économique,
- Souligne la nécessité prendre en compte les spécificités locales et les catégories des entreprises,
- Demande à ce qu'une concertation étroite soit assurée dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des dispositions retenues dans le cadre du Schéma régional de développement économique.



# CESER

Centre-Val de Loire  
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

---

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : [ceser@centrevaldeloire.fr](mailto:ceser@centrevaldeloire.fr)  
[ceser.centre-valdeloire.fr](http://ceser.centre-valdeloire.fr)